

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

en date du **26 SEPTEMBRE 2006**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil six, le vingt-six du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal,
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé exceptionnellement à l'Espace
Saint-Exupéry en raison des travaux réalisés en Mairie, sous la Présidence de Monsieur
DELATTRE, Député-Maire.

PRESENTS : **M. DELATTRE**, Mme CAVECCHI, M. SOUIED, Mme GIRONA, M. DI PIAZZA, Mme CHAPPAZ,
M. COTTIN, Mme BAIN, M. CHANUDET, M. SALLOT, Mme DODIN, M. VERBRUGGHE,
Mme CATUSSE, M. FINCK, Mme GONZALEZ, Mme PHILIPPOT, M. LE CAM, M. FERNANDEZ,
Mme MOSER, M. YVARS, Mme ROYE, M. BOURLIER, Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND,
M. SEBAOUN, Mme FERRET, Mme AUBOIN, Mme ROBERT, M. BEN HABIB,
M. BODIOU, M. SANGUIN.

ABSENTS :

M. VICOGNE	(Pouvoir à Mme CAVECCHI)
Mme POIGNEAU	(Pouvoir à M. FERNANDEZ)
M. DONOT	(Pouvoir à M. SALLOT)
Mme DIDELET	(Pouvoir à Mme DODIN)
M. LANDRY	(Pouvoir à M. CHANUDET)
Mme BAUGE	(Pouvoir à Mme CATUSSE)
M. LE ROUX	Non excusé
Mme COHEN	Non excusée

SECRETAIRE : Mme GIRONA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme GIRONA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces
fonctions qu'elle a acceptées.

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 septembre 2006 s'est réuni au Centre Saint-Exupéry.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

M. le Député-Maire ouvre la séance en demandant l'inscription d'une question supplémentaire en question diverse.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2006

(Rapporteur M. DELATTRE)

Un rectificatif sur le point n° 21 a été remis aux membres du Conseil. Le procès verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2006 n'apporte aucune observation. Il est donc adopté à l'unanimité.

2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE – EXERCICE 2006

(Rapporteur M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Supplémentaire de la ville pour l'exercice 2006. Il se présente ainsi dans ses résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre ainsi dans ses résultats :

▪ Dépenses	1 106 769.58
▪ Recettes	1 106 769.58

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre ainsi dans ses résultats :

▪ Dépenses	2 637 652.68
▪ Recettes	2 637 652.68

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'opposition du Groupe TRANSPARENCE ET DEMOCRATIE LOCALE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'adopter le Budget Supplémentaire Ville pour 2006.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2006 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

(Rapporteur M. SOUIED)

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°1 au Budget primitif 2006 afin d'ajuster les crédits suivant l'état annexé à la délibération.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE l'état des ajustements de crédits proposé.

4. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE L'OPERATION : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA GARE

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Diverses modifications ont été apportées au cours de la réalisation de cette construction.

Certaines émanent du bureau de contrôle pour répondre à de nouvelles normes en matière de sécurité incendie ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'autres concernent l'amélioration de prestations définies avec les futurs utilisateurs (enseignants, centre de loisirs, restauration) sous l'égide de l'élue en charge du service scolaire. Ces prestations représentant 1,75 % du montant initial du marché.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant, PRECISE que le montant de l'avenant signé avec l'entreprise CERP atteint 65 225.39 € HT.

5. DENOMINATION DE LA NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE SITUEE A LA GARE

(Rapporteur M. DELATTRE)

Compte tenu de la nouvelle construction du groupe scolaire public situé vers la gare de Franconville, il est demandé à l'assemblée de donner un nom à cette nouvelle école primaire.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de donner à ce nouveau groupe scolaire le nom de : école « Gare-René Watrelot ».

6. **NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA MUNICIPALITE AUX CONSEILS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DE LA COMMUNE**

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Compte tenu de la création du nouveau groupe scolaire Gare-René WATRELOT, de la création du 3ème collège, et de la restructuration de l'école maternelle de la Source, il est demandé à l'assemblée d'approuver la nouvelle liste de représentants municipaux dans les établissements scolaires publics de la Commune comme suit :

Écoles maternelles et élémentaires :

- Maternelle Bel Air	Madame CATUSSE
- Élémentaire Bel Air	Monsieur CHANUDET
- Maternelle Côte Rôtie	Madame BAUGÉ
- École primaire Carnot	Madame GIRONA
- Maternelle Épine Guyon	Monsieur BOURLIER
- Élémentaire Épine Guyon 1	Monsieur VICOONE
- Élémentaire Épine Guyon 2	Monsieur VICOONE
- Maternelle Fontaine Bertin 1	Madame DODIN
- Maternelle Fontaine Bertin 2	Madame ROYE
- Élémentaire Fontaine Bertin	Monsieur FINCK
- Maternelle Buisson	Monsieur YVARS
- Élémentaire Ferdinand Buisson 1	Monsieur LANDRY
- Élémentaire Ferdinand Buisson 2	Monsieur COTTIN
- École primaire de la Gare-René Watrelot	Madame CHAPPAZ
- Maternelle Jules Ferry	Monsieur SALLOT
- Élémentaire Jules Ferry	Madame PHILIPPOT
- Maternelle Montédour	Monsieur VERBRUGGHE
- Maternelle Quatre Noyers	Monsieur FERNANDEZ
- Élémentaire Quatre Noyers	Madame GONZALEZ
- Maternelle Source	Monsieur LE CAM
- Élémentaire Source	Monsieur SOUJED

Collège Bel Air :

Titulaires :

- Madame CAVECCHI
- Monsieur YVARS
- Madame GONZALEZ

Suppléants :

- Monsieur CHANUDET
- Monsieur LANDRY
- Madame ROYE

Collège Épine Guyon :

Titulaires :

- Madame CAVECCHI
- Monsieur FINCK
- Madame GONZALEZ

Suppléants :

- Madame BAUGÉ
- Madame DA MAIA
- Madame ROYE

3^{ème} collège :

Titulaires :

- Madame CAVECCHI
- Monsieur FINCK
- Monsieur YVARS

Suppléants :

- Monsieur CHANUDET
- Madame DODIN
- Madame GONZALEZ

Lycée Jean Monnet :

Titulaires :

- Madame CAVECCHI
- Madame DODIN
- Madame GONZALEZ

Suppléants :

- Madame DIDELET
- Monsieur LE CAM
- Madame MOSER

Les autres nominations restent inchangées.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe TRANSPARENCE ET DEMOCRATIE LOCALE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'approuver la nouvelle liste des représentants municipaux dans les conseils d'écoles publiques de la ville.

7. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS : N° 2 DU LOT N° 5 ELECTRICITE : ENTREPRISE S.N.E.L. ET N° 3 DU LOT N°1 GROS ŒUVRE : ENTREPRISE NORD FRANCE CONSTRUCTION – DE L’OPERATION « RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAISON SUGER EN ECOLE DE MUSIQUE DE DANSE ET D’ART DRAMATIQUE »

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Ces deux interventions n’avaient pas été comptabilisées par les entreprises dans leurs avenants passés lors du conseil Municipal du 22 juin dernier. Elles concernent l’arasement de deux souches de cheminées et l’alimentation électrique des portails motorisés.

APRES en avoir délibéré, à l’unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d’autoriser Monsieur le Député Maire à signer les avenants tel qu’ils sont annexés à la présente, PRECISE que le montant du marché du lot N° 1 GROS ŒUVRE de 3.024.118,87 € HT passe à 3.032.736,87 € HT soit 3.616.846,17 € TTC ; que cet avenant de 8.618 € HT représente une augmentation de 0,28% du montant du marché, PRECISE que le montant du marché du lot N° 5 ELECTRICITE de 242.625,26 € HT passe à 247.509,56 € HT soit : 295.662,63 € TTC ; que cet avenant de 4.584,30 € HT représente une augmentation de 1,89% du montant du marché.

8. ADHESION AVEC LE DISPOSITIF CHEQUE CULTURE REGION ILE DE France A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2006 (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Le Chèque Culture a pour objectif de faciliter et encourager l’accès à la culture des jeunes franciliens de 15 à 15 ans, via des tarifs exceptionnellement attractifs, une offre large et diversifiée, la mise en place d’actions d’accompagnement et un travail de fidélisation.

APRES en avoir délibéré, à l’unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d’accepter les chèques culture pour le paiement des places de spectacles de l’ensemble de la saison culturelle, à compter du 1^{er} Octobre 2006, AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer, pour la période du 01/10/06 au 31/08/07, les conventions nécessaires avec la société Chèque-Lire.

La Société-Chèque Lire s’engage à rembourser la Commune de Franconville sur la base de 15 € pour les spectacles proposés aux tarifs A et B et 11 € pour les spectacles proposés aux tarifs C et D.

9. PASSATION DE L’AVENANT N°5 DE PROLONGATION AU CONTRAT TEMPS LIBRE AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D’OISE

(Rapporteur M. SALLOT)

Suite à la demande de la Caisse d’Allocations Familiales en date du 12 juin, il est nécessaire de passer un avenant n°5 au Contrat Temps Libre signé le 03/01/2002 suite à la Délibération du Conseil Municipal du 20/12/2001 et aux avenants n°1, n°2, n°3 et n°4. L’avenant n°5 stipule la prolongation de six mois du contrat, soit du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006.

APRES en avoir délibéré, à l’unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l’avenant n°5 « Contrat Temps Libre ».

10. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE DE SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE LOCAL POUBELLES DE LA CUISINE CENTRALE (Rapporteur M. DI PIAZZA)

Afin d’améliorer les règles d’hygiène et de sécurité en matière de stockage et de collecte des ordures de la cuisine centrale, il vous est proposé de déposer un permis de construire au nom de la commune pour l’édification d’un local poubelles en limite du terrain de la cuisine centrale. Celui-ci améliorera les conditions de stockage des containers.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le dossier de demande de permis de construire au nom de la commune.

• QUESTION DIVERSE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REFECTION DES COUVERTURES ET DU SYSTEME DE DESENFUMAGE DU CENTRE DE SPORTS ET DE LOISIRS ET POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET LE FLOCAGE DU PLAFOND POUR LA PISCINE/PATINOIRE - ANNEE 2007

Suite à la reprise en gestion directe du Centre de Sports et de Loisirs par la Commune, de nombreux travaux ont déjà été entrepris par la ville.

Cependant, d'autres travaux urgents et indispensables doivent être menés à bien, notamment :

- la réfection des couvertures du Centre de Sports et de Loisirs ;
- la réfection du système de désenfumage de l'établissement ;
- la réfection de la distribution d'eau chaude sanitaire de la Piscine/Patinoire ;
- le flocage du plafond de la Piscine/Patinoire.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE au titre de la réserve parlementaire, une subvention au taux le plus élevé possible, pour les travaux décrits ci-dessus.

11. DECISIONS PRISES PAR M. LE DEPUTE-MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Contrat de fourniture d'énergie électrique du groupe scolaire de la gare (rue du Noyer Mulot).
- Contrat de fourniture d'énergie électrique du groupe scolaire de la gare (rue de la Station).
- Convention confiant à la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche 3 jours de formation.
- Marché pour la fourniture de divers mobiliers scolaires.
- Location d'ensemble de jets d'eau pour la fête de l'Enfance.
- Convention confiant à la Société CEPAGE 2 jours de formation.
- Convention confiant à la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche 1 jour de formation.
- Location d'un distributeur de café.
- OTIS Maintenance – Avenant au contrat initial.
- Désignation d'avocats à effet de représenter la ville dans un litige relatif à l'installation de gens du voyage.
- Réfection de court de tennis couverts du CSL.
- Droit de préemption urbain de la commune sur un immeuble rue du Général Leclerc.
- Convention confiant à MB FORMATION 1 jour de formation.
- Convention avec la Ste EOG PRODUCTION dans le cadre du Fest Noz.
- Prestation musicale dans le cadre du Fest Noz.
- Prestation musicale dans le cadre du Fest Noz.
- Contrat de télémaintenance de l'alarme du Centre ARC EN CIEL.
- Contrat de télémaintenance de l'alarme du Centre SAINT EXUPERY.
- Contrat de syndic confié à SERGIC copropriété du Centre Commercial Montédour.
- Tarification vente plats cuisinés dans le cadre du Fest Noz.
- Carte prépayée.
- Convention confiant à SAIGA 2 jours de formation.
- Convention confiant au Club sportif du Val-d'Oise 1 jour de formation.
- Fourniture et mise en place de produits verriers dans les bâtiments communaux et scolaires.

- Convention avec le Collège Bel Air.
- Instauration d'une carte Passeport Loisirs Jeunesse.
- CAF Contrat Temps Libre – Avenant n°4.
- Remboursement d'une concession trentenaire.
- Virements de crédits « 2 » au titre de l'année 2006 – budget ville.
- Convention tripartite pour l'emplacement d'une borne dans le bureau de poste de l'Epine Guyon.
- Virements de crédits « 3 » au titre de l'année 2006 – budget ville.
- Réactualisation des tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse.
- Réactualisation des tarifs des spectacles et des abonnements.
- Création de nouveaux tarifs au C.S.L.
- Constitution de partie civile et désignation d'un avocat dans le dossier des vols en cuisine centrale.
- Achat de photocopieurs auprès de la Société CANON.
- Contrat de services auprès de la Société CANON.
- Convention confiant à MB Formation 1 jour de formation.
- Contrat de télémaintenance 24h/24 Chalet des Petits loups.
- Contrat de vérification des appareils de levage au Centre Culturel.
- Contrat d'entretien des jeux et aires de jeux de la Commun.
- Fourniture et pose de caveaux tranche 6 – nouveau cimetière.
- Contrat de location d'une machine à affranchir.
- Contrat de location/entretien d'une machine à affranchir.
- Désignation d'un avocat dans un litige nous opposant au syndicat TRI ACTION.
- Contrat de cession avec l'Association MUSIQU'ASSOCIEES.
- Participation familiale – séjour à Ailefroide (Hautes Alpes).
- Délocalisation provisoire des séances du Conseil Municipal.
- Marché pour la fourniture de matériel pour l'office de l'école de la gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

LE DEPUTE MAIRE

FRANCIS DELATTRE